

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance régulière du conseil tenue ce **cinquième jour de septembre 2000**, au lieu et à l'heure ordinaire des sessions et à laquelle prennent part :

Monsieur Raymond St-Pierre
Monsieur Claude Ménard
Monsieur André Bergeron
Madame Monique Carré
Monsieur Gilles Fortier
Monsieur Jan Heeremans

sous la présidence de Monsieur Laurent Carignan, maire, formant quorum. Le secrétaire-trésorier adjoint agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

00-09-223

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 7 août 2000.

ADOPTÉE

00-09-224

Report du dépôt du rôle d'évaluation – demande à la Ministre des Affaires municipales

CONSIDÉRANT QUE l'évaluateur municipal demande une extension pour le dépôt du prochain rôle triennal d'évaluation, 2001, 2002 et 2003;

CONSIDÉRANT QUE le transfert en système métrique des dossiers commerciaux, institutionnels et industriels représente une somme importante de travail;

CONSIDÉRANT QUE le report demandé ne cause aucun préjudice aux contribuables de la municipalité;

Il est proposé par le conseiller Raymond St-Pierre, appuyé par la conseillère Monique Carré et résolu unanimement;

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville informe la ministre des Affaires municipales Madame Louise Arel qu'il reporte la date du dépôt du rôle d'évaluation du 15 septembre au 1^{er} novembre 2000, conformément à l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉ

00-09-225

Ratification des chèques – Ex -Ville de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu de ratifier les chèques salaires, le temps supplémentaire et les chèques fournisseurs suivants :

Fonds d'administration :

- En date du 9 août 2000
 - nos 0CH000855 à 0CH000857 11 564.79 \$
- En date du 11 août 2000
 - no 0CH000858 115.21 \$
- En date du 15 août 2000
 - nos 0CH000859 à 0CH000869 25 291.78 \$
- En date du 21 août 2000
 - nos 0CH000870 à 0CH000874 5 558.05 \$
- En date du 21 août 2000
 - nos 0CH000875 & 0CH000878 14 199.19 \$
- En date du 28 août 2000
 - nos 0CH000879 & 0CH000888 32 831.77 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 9 août 2000
 - no 0CH200011 135 205.42 \$
- temps supplémentaire des périodes 2032 à 2035

ADOPTÉE

00-09-226

Ratification des chèques – Ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de ratifier les chèques fournisseurs suivants :

- En date de juillet 2000
 - no 2313 annuler
 - nos 2468 à 2474 5 126.35 \$

ADOPTÉE

00-09-227

Approbation des comptes – Ex-Ville de Princeville

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Fonds administration :

- En date du 5 septembre 2000
 - nos 0CH000889 à 0CH000971 99 437.51 \$

Fonds d'immobilisation :

- En date du 5 septembre 2000
- nos 0CH200012 & 0CH200013 20 446.50 \$

ADOPTÉE

00-09-228

Approbation des comptes – Ex-Paroisse de Princeville

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve et autorise les comptes suivants :

- En date du 5 septembre 2000
- nos 2475 à 2515 63 180.23 \$

ADOPTÉE

00-09-229

Avis de motion

Le conseiller André Bergeron donne avis de motion, à l'effet qu'à une prochaine séance du conseil soit ordinaire, spéciale ou ajournée un règlement sera adopté relativement à l'approbation d'un règlement d'emprunt ne dépassant pas 200 000 \$ pour permettre la réfection du prolongement de la rue Boulet à la limite sud-ouest du terrain des Produits Nautiques Altra Inc.

État des revenus et dépenses

Le secrétaire-trésorier adjoint dépose un état des revenus et dépenses tel que requis par l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes.

00-09-230

Demande au Ministre de la Justice – Percepteur des amendes

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu de demander au Ministre de la Justice de nommer Madame Louise Levasseur à titre de percepteur des amendes aux fins de l'exécution des jugements rendus par la cour municipale de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-09-231

Mutuelle de prévention

REGROUPEMENT D'EMPLOYEURS AUX FINS DE L'ASSUJETTISSEMENT À DES TAUX PERSONNALISÉS ET AUX MODALITÉS DE CALCUL DE CES TAUX (MUTUELLE DE PRÉVENTION / ARTICLE 284.2 DE LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET LES MALADIES PROFESSIONNELLES).

- 0.1 CONSIDÉRANT le projet *d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux* entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville, joint à la présente comme annexe I;

- 0.2 CONSIDÉRANT le projet d'*entente* entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise en application de l'entente visée au paragraphe 0.1, joint à la présente résolution comme annexe II;
- 0.3 CONSIDÉRANT le projet de *contrat de gestion* entre l'Union des Municipalités du Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités du Québec, au nom de la Ville, aux termes de l'entente visée au paragraphe 0.2, joint à la présente résolution comme annexe III;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Ville de Princeville à ce sujet;

Il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, et résolu, ce qui suit :

1. Les annexes I, II, III de la présente résolution en font partie intégrante.
2. La Ville concourt dans les termes des ententes et du contrat mentionnés aux paragraphes 0.1, 0.2 et 0.3 du préambule de la présente résolution, joints à la présente résolution comme annexes I, II, III.
3. La Ville autorise le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, *l'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux* joint à la présente résolution comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la Ville, joint à la présente résolution comme annexe II.
4. La Ville opte pour le programme de services complets (ou selon le cas, pour le programme de services réduits qui aura été approuvé préalablement par l'UMQ) prévu au contrat joint à la présente résolution en annexe III.

ADOPTÉE

00-09-232

Engagement d'un brigadier scolaire – Boulevard Baril

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que Madame Céline Marcoux soit embaucher à titre de brigadier scolaire pour la traverse du boulevard Baril au taux de 20 \$ par jour de présence scolaire.

ADOPTÉE

00-09-233

Services d'un horticulteur/horticultrice pour 2001

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville trouve important de poursuivre l'embellissement sur l'ensemble du territoire de la nouvelle Ville de Princeville;

CONSIDÉRANT QU'un offre de services a été dûment présenté par Madame Johanne Lacoursière;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire faire l'engagement d'une personne pour conseiller et aider le comité d'embellissement de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par la conseillère Monique Carré et il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise le maire et le secrétaire-trésorier à signer le contrat permettant l'octroi d'un montant forfaitaire ne dépassant pas 15 000 \$ pour l'engagement d'une firme ou individu permettant de répondre aux exigences établies par le conseil pour l'embellissement et l'aménagement des parcs et de bosquets de la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-09-234

Installation d'arrêts obligatoires

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu d'autoriser le surintendant des Travaux publics à faire installer les panneaux d'arrêts obligatoires sur les rues suivantes :

- (2) rue Prince / Leclerc
- (2) Coin Gosselin / Rivard
- (3) St-Jacques ouest / Carignan ouest
- (2) Morrissette / Morrissette

ADOPTÉE

00-09-235

Réfection de trottoirs & pavage

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise le surintendant des Travaux publics à entreprendre les travaux de réfections de la rue Leblanc, tels que spécifiés dans l'estimé présenté le 23-08-2000.

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise les dépenses effectuées selon les crédits budgétaires disponibles.

QUE le conseil autorise également le surintendant afin qu'il demande des soumissions pour la réfection de la rue Mailhot.

ADOPTÉE

00-09-236

Réaménagement du réseau Télébec – rue St-Jacques ouest

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accepte les coûts reliés au réaménagement du réseau de télécommunication appartenant à Télébec ltée tels que spécifiés dans une lettre transmise le 24 août 2000.

ADOPTÉE

00-09-237

Installation de deux (2) luminaires – Sentiers piétonniers

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville a pris connaissance d'une demande d'éclairage adjacent aux sentiers piétonniers entre les rues Mailhot et Boisclair, et également entre les rues Boisclair et Bernier;

CONSIDÉRANT QU' un éclairage adéquat permettrait une meilleure surveillance et sécuriserait les contribuables du secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise l'installation de lumières adaptées au besoin des secteurs ci-haut mentionnés.

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville demande à Hydro Québec l'autorisation d'installer ledit système d'éclairage sur les poteaux d'Hydro Québec.

ADOPTÉE

00-09-238

Travaux Rang 3 – Ensemencement et travaux de creusage de fossé Rang X – Budget supplémentaire

ATTENDU QUE la réalisation de la réfection des fossés du Rang 3 de Princeville va bon train;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire ensemercer les abords d'une partie des fossés le long du Rang 3;

ATTENDU QUE le conseil municipal prévoit débiter des travaux de nettoyage de fossés le long du Rang X est de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu :

QUE le conseil autorise l'ensemencement d'une partie des fossés du Rang 3 de Princeville et octroi le contrat d'ensemencement à la compagnie Raymond Godbout au coût de 0.45 \$ m².

QUE le conseil autorise également les travaux de creusage de fossé le long du Rang X est de Princeville pour un montant d'environ 35 000 \$. Cette dépense en est une de l'Ex-Paroisse.

ADOPTÉ

00-09-239

Demande d'aide financière – Programme de soutien à l'amélioration des chemins municipaux

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle Ville de Princeville possède un important réseau de rues et chemins sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la nouvelle Ville de Princeville désire produire une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien à la réfection des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Ménard, appuyé par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville adresse une demande d'aide financière au Ministre délégué aux Transports Monsieur Jacques Baril, dans le cadre du programme de sou-

tien à l'amélioration des chemins municipaux du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

00-09-240

Ministère des Transports – Enlèvement de la neige

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville a pris connaissance de la proposition soumise par le ministère des Transports à l'effet d'entretenir pour la saison hivernale l'équivalent de 13,8 km de route provinciale;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition requiert une étude particulière pour procéder à son acceptation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Princeville n'a pas tous les équipements nécessaires pour effectuer ledit ouvrage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville avise le ministère des Transports qu'il ne peut donner suite à la présente proposition telle que présentée.

QUE le conseil avise le ministère des Transport qu'il est prêt à faire l'étude d'une entente pour les prochaines années.

ADOPTÉE

00-09-241

Règlement no 2000-12 – Modifiant le règlement de zonage 89-212

Sur une proposition du conseiller Jan Heeremans, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2000-12 modifiant le règlement de zonage no 89-212 de l'ex-Paroisse de Princeville afin de créer une nouvelle zone industrielle sur une partie des lots 14A et 14B, récemment exclus de la zone agricole permanente et de fixer les normes adéquates.

ADOPTÉE

00-09-242

Règlement no 2000-13 – Modifiant les règlements de zonage 432-89 et 435-89

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu d'adopter le règlement no 2000-13 modifiant les règlements de zonage 432-89 et 435-89 de l'ex-Ville de Princeville afin d'établir de nouvelles normes d'implantation et d'édification des bâtiments annexes et accessoires ainsi qu'à l'implantation d'autres équipements extérieurs.

ADOPTÉE

00-09-243

Achat d'un terrain – lot 247-1-P rue Fréchette

Sur une proposition du conseiller Raymond St-Pierre, appuyée par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de

Princeville autorise l'achat d'un terrain situé sur le lot 247-1-P de la rue Fréchette au coût de 4 000 \$.

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise le maire et le secrétaire-trésorier ou son adjoint à signer le contrat d'achat dudit terrain.

ADOPTÉE

P.V.C.C.U. – Ville et Paroisse de Princeville

Dépôt des deux procès-verbaux des comités consultatif d'Urbanisme de l'Ex-Paroisse et de l'Ex-Ville de Princeville.

00-09-244

Dérogation mineure – Vétoquinol

Sur une proposition de la conseillère Monique Carré, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville approuve la demande de dérogation mineure présentée par la compagnie Vétoquinol (Laboratoires J. Webster inc.) afin d'agrandir son usine située au 700 rue St-Henri et la partie de son entrepôt et quai de déchargement empiétant sur la marge de recul arrière d'environ 23,0 mètres carrés sur la partie la plus éloignée empiétant d'environ 3,3 mètres sur la marge prévue de 10 mètres.

ADOPTÉE

00-09-245

Demande de changement de zonage et d'autorisation de Ferme d'Élevage des Tournesols / Monsieur Paul-Émile Laroche

CONSIDÉRANT QUE le requérant s'adresse à la municipalité pour obtenir l'accord du conseil municipal pour procéder au prélèvement de sable et de gravier sur son terrain afin de pouvoir améliorer son terrain dans le but d'y poursuivre son exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage doit faire l'objet d'une modification pour permettre l'usage demandé;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations favorables produites par le comité d'urbanisme de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller André Bergeron, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville appuie la demande d'autorisation présentée par la compagnie Ferme d'élevage Tournesols inc. pour permettre le prélèvement de gravier et de sable tel que décrit sur le plan joint à la présente.

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise également la présentation d'un projet modifiant le règlement de zonage 89-212 de l'Ex-Paroisse de Princeville afin d'y permettre le prélèvement de gravier et de sable sur une partie du lot 13B du Rang 12 du Canton de Stanfold.

ADOPTÉ

00-09-246

Vente de terrain résidentiel

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par le conseiller André Bergeron, il est unanimement résolu que la Ville de Princeville cède à Jimmy Cormier et Sarah-Danielle Dupont le lot 247-1-134 (255 rue Fréchette) pour le prix de 13 600 \$ (plus taxes s'il y a lieu) payable 1 000 \$ lors de l'acceptation de l'offre d'achat et la balance lors de la signature de l'acte notarié. Il est également résolu d'autoriser le maire et le secrétaire-trésorier ou son adjointe à signer, pour la Ville de Princeville, ledit acte. Ce revenu en est un de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

00-09-247

Mandat à l'ingénieur – Études préliminaires d'infrastructures pour secteurs industriels

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire procéder à une étude préliminaire pour l'implantation d'un parc industriel sur le territoire de la Ville de Princeville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté la MRC de l'Érable pour évaluer les différents sites industriels sur le territoire de la nouvelle Ville de Princeville;

CONSIDÉRANT QU'une étude préliminaire d'infrastructures pour l'implantation d'un parc industriel serait à réaliser sur les sites retenus par la MRC de l'Érable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Fortier, appuyé par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville mandate la Firme d'ingénieurs Sogestec pour entreprendre l'étude préliminaire d'infrastructure de l'implantation d'un parc industriel sur les sites retenus selon l'étude produite par la MRC de l'Érable.

ADOPTÉ

00-09-248

Nomination d'un membre à la Table sectorielle tourisme de la MRC de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Raymond St-Pierre, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville nomme la conseillère Monique Carré pour représenter le conseil au sein de la table sectorielle touristique de la MRC de l'Érable. Celle-ci remplace Monsieur Jean-Marie St-Cyr, de l'Ex-Ville de Princeville.

ADOPTÉE

C.P.T.A.Q. – Décision rendue concernant la ferme Guérard & Fils.

Monsieur Guy Vachon – Requête transmise à nos assureurs.

Boulangerie Lemieux – Requête transmise à nos assureurs.

Harmonie Prince Daveluy – Lettre de remerciements pour l'aide financière reçue dans le cadre du voyage à Belfort – Classée.

00-09-249

Clubs Quads – Demande de traverse municipale

CONSIDÉRANT QUE l'association de moto club Bois-Francis inc. a obtenu l'an passé une autorisation sur la circulation des véhicules tout terrain dans le Rang 8 ouest de Princeville.

Sur une proposition du conseiller Gilles Fortier, appuyée par le conseiller Jan Heeremans, il est unanimement résolu :

QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville autorise la circulation des véhicules tout terrain dans le Rang 8 ouest de la Ville de Princeville;

QUE la présente demande est conditionnelle à la conformité de la traverse qui est située près de la Carrière P.C.M.

ADOPTÉE

00-09-250

Fraternité des policiers de Princeville inc.

Sur une proposition du conseiller André Bergeron, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu de mettre cette demande à l'étude.

Qu'un accusé-réception soit transmise à la Fraternité des Policiers de Princeville

ADOPTÉE

Programme de revitalisation – Nouvelles résidences Paroisse

Le maire Laurent Carignan explique les contraintes existantes relativement au programme de revitalisation et une lettre explicative sera transmise au requérant.

00-09-251

Concours d'embellissement – Aide financière

CONSIDÉRANT QUE la requête produite par Madame Marie-Rose Godbout responsable du comité Princeville Fleurie;

CONSIDÉRANT QUE les achats suggérés par le comité Princeville Fleurie contribuera à l'amélioration et l'embellissement de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Monique Carré, appuyé par le conseiller Gilles Fortier, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle Ville de Princeville accorde un montant de 1 500 \$ au Comité Princeville Fleurie pour l'aménagement de bancs et d'espace floraux le long du Parc linéaire situé dans la Ville de Princeville. Cette dépense en est une de l'Ex-Paroisse de Princeville.

ADOPTÉ

00-09-252

Maison des jeunes – Participation au tournoi de golf

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes de Princeville tiendra un tournoi de golf le 7 octobre 2000;

ATTENDU QUE le conseil de la nouvelle Ville de Princeville désire participer à cette activité bénéfice;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Raymond St-Pierre, appuyé par le conseiller Claude Ménard, il est unanimement résolu que le conseil de la nouvelle de Princeville autorise la participation d'un groupe de 4 personnes du conseil à s'inscrire au tournoi de golf de la Maison des Jeunes de Princeville. Cette dépense est une dépense commune de la nouvelle Ville de Princeville.

ADOPTÉE

Le conseiller Gilles Fortier demande des informations relativement au problème relié au réseau de gaz Métropolitain situé sur la rue St-Jacques ouest.

Cette demande sera adressée à Monsieur Bruno Vigneault surintendant des Travaux publics.

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

00-09-253

Levée de la séance

Sur une proposition du conseiller Claude Ménard, appuyée par la conseillère Monique Carré, il est unanimement résolu que la séance soit close.

ADOPTÉE

Jean-Marc Bédard,
Secrétaire trésorier adjoint

Laurent Carignan,
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Jean-Marc Bédard, secrétaire-trésorier adjoint